



Stage prévention et permis à repasser.

Par **toto36**, le **04/02/2017** à **14:23**

Bonjour,

Pour résumer la situation, j'ai été contrôlé positif aux stupéfiants en juin 2016, j'ai écopé d'une amende d'un peu plus de 200, d'une suspension de mon permis pour une durée de 8 mois (donc jusqu'à dans quelques jours maintenant), ainsi qu'un stage de prévention routière à effectuer. Je devais me présenter à une commission médicale il y a deux mois (à laquelle je n'ai pas pu me présenter) où je devais amener des résultats d'analyses ainsi que les résultats des tests psychotechniques.

Cependant étant jeune conducteur, l'infraction valant un retrait de 6 points, mon permis a donc été annulé en décembre dernier. Je dois donc repasser le code + la conduite.

Mes questions sont donc :

- Est ce que je suis quand même obligé d'effectuer tous ces tests et de me présenter à une nouvelle commission médicale ? Et également de réaliser le stage de prévention sachant que je dois tout repasser ?
- Si oui, est ce que je peux me réinscrire à l'auto école avant d'avoir effectué tout ceci sachant que la suspension prendra fin d'ici deux semaines ?

Je suis un peu perdu dans tout ça, je vous remercie d'avance.

Cordialement.